



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 30 octobre 2023

RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU

Levée de l'ensemble des mesures de restriction des usages de l'eau sur tous les territoires hydrographiques du département

Les précipitations des dernières semaines ont permis d'améliorer significativement le débit des cours d'eau du département et d'augmenter l'humidité des sols.

La situation hydrologique du 30 octobre 2023 fait état d'un retour à des débits de cours d'eau au-delà des seuils de restriction.

Dans ce contexte et en cohérence avec l'arrêté cadre sécheresse en vigueur sur le département, l'ensemble des mesures de restriction des usages de l'eau en vigueur sont levées sur tout le département.

L'arrêté du 9 octobre 2023 plaçant certains bassins hydrographiques du département de la Mayenne sous le régime de limitation ou suspension temporaire des usages de l'eau est abrogé, ce qui marque la fin de la période d'étiage pour la campagne 2023.

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de contacter la :

DDT de la Mayenne

Service Eau et Biodiversité

Téléphone : 02.43.67.89.73 - Mail : ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr

Pour plus d'information, consulter le site internet Départemental de l'État : www.mayenne.gouv.fr

Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

Mél. : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran
53000 LAVAL CEDEX

1/1



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53